Le Soir d'Algérie - Espace «Retraite» — E.mail : soiretraite@hotmail.com

LIBRE DÉBAT

Retraite et service national

La lecture de la réponse du Premier ministre à une question d'un député sur la non-comptabilisation de la période du service national pour ce qui est de la retraite proportionnelle ou anticipée, dont a fait état votre journal dans son édition du mardi 4 février 2014, me paraît en dessous d'une perception juste des enjeux de cette question, alors que l'argument de l'équilibre financier de la Sécurité sociale ne tient pas la route, à mon avis, pour les raisons que je vous donnerai plus loin.

1- Le bénéfice de la retraite serait «une mesure exceptionnelle», mais je ne vois pas en quoi. Dans le temps ? Elle dure depuis 1997 et il n'y a pas de date prévue pour sa suppression, ni dans le programme du gouvernement ni ailleurs. En tant que mesure ouvrant une possibilité de départ à la retraite avant l'âge légal de 60 ans, et l'Etat mettrait la main à la «poche» pour la soutenir ? Pas du tout, le retraité, version proportionnelle ou anticipée, ne coûte rien à l'Etat, la CNR lui mandatant, au même titre que tout autre retraité, sa pension calculée sur la base des années fixées par l'article 6 bis de l'ordonnance 97-13, à partir des cotisations des salariés et des employeurs à la Sécurité sociale ! Et si le retraité version anticipé continuait à être «pris en charge» par la Caisse nationale d'assurance-chômage, Cnac, qui se substitut à son ex-employeur, pour payer une cotisation annuelle auprès de la CNR, afin qu'il perçoive, une fois l'âge de 60 ans atteint, une retraite complète de 80%, celle-ci puisera dans ses fonds faits d'une part des cotisations des salariés et des employeurs qui lui sont versées, comme elle en puisera pour payer une contribution forfaitaire à l'admission de ce type de retraité à la CNR ! Mais au fait que coûte le rajout de cette période à la CNR ? Certainement pas la part que lui verse l'Etat, sur décision de M. le président de la République, de recettes de la fiscalité pétrolière, et qui font d'elle une bien riche caisse !

2- Quelle déception de noter que les enjeux de ce «minuscule» avantage que revendiquent bien des travailleurs ayant contribué à l'édification du pays, comme la route transsaharienne, le barrage vert, le service effectué auprès d'institutions publiques, et bien d'autres, ne sont pas perçus à leur juste valeur, et que la persistance d'une telle exclusion fait une très mauvaise publicité à l'institution du service national, et à l'enrôlement des jeunes au sein de l'armée pour y servir le pays, alors qu'en face, ceux qui ont pris les armes contre ce même pays et ces institutions, et détruit bien des réalisations qui faisaient la fierté de l'Algérie, ont bénéficié d'une couverture du Trésor public pour être versée dans la retraite, en payant les cotisations de la Sécurité sociale, de la période de cessation de «fonction» dans les emplois qui les occupaient, avant leur rébellion contre la République !

«Soyez fiers d'avoir servi votre pays !»

Je ne suis pas contre, si c'est le prix à payer à la paix dans notre pays, mais que de l'autre côté, la mesure qui frappe le service national soit levée et que la CNR justifie de son mérite à une part de la fiscalité pétrolière, par cette «servitude» que lui imposera la nation en reconnaissance à ceux qui l'ont réellement servie !

3- L'argument «équilibre financier» est bien acceptable, si dans une approche prévisionnelle, qui mettrait dans la balance toutes les recettes de la Sécurité sociale au bénéfice exclusif de celle-ci, le risque d'un «effondrement» de la CNR serait réel. Or, que l'on cesse de «puiser» dans les cotisations des salariés et des employeurs, lesquelles devraient être exclusivement destinées aux dépenses réelles de la Sécurité sociale «pour compenser les salariés et leurs ayants droit de toute perte temporaire ou permanente du salaire», selon leur définition universelle. C'est le cas, par exemple, des ponctions forfaitaires faites au profit des hôpitaux (54 milliards de dinars pour 2014 !) pour assurer la médecine gratuite pour tous les Algériens, ou l'implication de la Cnac dans un dispositif de création d'emplois pour son propre compte, et qui finance des projets des promoteurs, les études de faisabilité et tout le soutien administratif et d'accompagnement par ses ressources qui ne sont autres que des cotisations de la Sécurité sociale ! Un dispositif dans lequel les salariés, qui contribuent aux fonds de la Cnac, constituent une infime partie et que la majorité de ceux qui y souscrivent n'ont pas mis un sou dans ces fonds ?

La création de l'emploi, au même titre que la médecine gratuite, ne sont-elles pas des prérogatives de la puissance publique ? Et les ressources de celle-ci ne sont-elles pas issues de la fiscalité ? Dans laquelle les salariés sont ponctionnés à la source, et bien de gros contribuables naviguant sereinement dans l'océan de l'évasion fiscale ? Je n'arrive à ne plus rien comprendre dans cet imbroglio, sauf que j'ai une confiance totale en la justice de mon pays qui a déjà rétabli bien des retraités dans leur droit au comptage des années du service national, même si ceux-ci ont payé les honoraires de leur avocat avec l'argent de leur pension, et que la CNR a payé les siens avec les cotisations des salariés ! Bon courage les amis et soyez fiers d'avoir servi votre pays par le service national !

Ahcen Kaghouche

COURRIER DES LECTEURS

Appel à la création d'une association nationale des retraités

Chers concitoyens retraités (zaoualias). Constatant le silence total de la Fédération nationale des travailleurs retraités (FNTR) qui fait la force de l'UGTA, ou bien cette fameuse fédération va dans le même sens politique que cette dernière.

Pour cette raison, il apparaît clairement l'oubli absolu des retraités, et plus décevant encore, même par le Premier ministre Abdelmalek Sellal. Vous avez certainement remarqué qu'aucun de ses discours n'a fait signe pour les retraités.

Plus d'espoir : je propose aux retraités possédant toute les compétences juridiques et intellectuelles pour la création d'une association nationale des retraités. Avec nos meilleurs sentiments et nos sincères remerciements pour toute l'équipe du quotidien *Le Soir d'Algérie*. Avec l'espoir d'une volonté : merci à tous.

B. S.

Réforme de la gestion des mutuelles

Avant tout, merci pour l'équipe du quotidien *Le Soir d'Algérie* pour sa rubrique «Retraite» qui nous permet de communiquer même de loin. A cette occasion, j'ai le plaisir de vous formuler toutes mes félicitations et vous dire bravo pour votre volonté, votre état d'esprit social, juste et équitable. Vos idées géniales et vos pensées pour la réforme de la gestion des caisses mutuelles en Algérie pour l'amélioration des prestations envers leurs adhérents d'une manière générale, et la retraite complémentaire en particulier comme sous d'autres cieux.

Cela demande le devoir des responsables de la Sécurité sociale et de la Caisse des retraites qui doivent se pencher sur la piètre gestion de ces organismes dont cette gestion laisse à réfléchir et pose toutes les interrogations. Recevez mes sentiments pour nos points communs dans le sens d'une justice sociale pour la bonne raison. Une bonne politique sociale engendre la paix sociale pour éviter le Printemps arabe.

Un internaute

Quelle retraite pour les gardes communaux ?

Suite à l'article paru dans votre glorieux journal, rubrique «Retraite» sous le titre «Du nouveau pour la retraite pour les gardes communaux, les patriotes et les membres des GLD» du mardi 21 janvier 2014, des questions me sont restées sans réponses et certains points demandent d'être éclaircis afin de comprendre ce fameux article 75 de la loi de finances 2014.

1- Je tiens à vous préciser que je suis moi-même agent garde communal cumulant 9 ans de services et ayant des années de cotisation à la Sécurité sociale. Ma question est : est-ce que je peux bénéficier de la retraite avec ces seuls 9 ans de services, sachant que votre article stipule le rachat par l'Etat des cotisations restantes.

2- Sur combien d'années est calculée la retraite proportionnelle exceptionnelle ? Dans l'attente de votre réponse et vos précieux services pour l'information, acceptez chère équipe mes sincères salutations sachant que je suis votre fidèle lecteur. Bravo et bon courage.

Moussouni Abdelghani

RÉPONSE : En fait, il s'agit de l'article 77 qui stipule : «Les citoyens volontaires ayant participé aux côtés de l'Armée nationale populaire à la lutte contre la subversion et le terrorisme, postérieurement à 1992, conformément à la réglementation en vigueur ouvrent droit à une pension de retraite proportionnelle exceptionnelle et au rachat, sur le budget de l'Etat, des cotisations de Sécurité sociale et de retraite. Les modalités d'application du présent article sont définies par voie règlementaire». Ce texte d'application n'a pas encore été publié.

PENSÉE

En ce souvenir, ton épouse, tes petits-enfants prient Dieu le Tout-Puissant de t'accorder la rahma

baba sidou

Nos parents et nous ne t'oublieront jamais.

Ta famille.

R136591/B1

PENSÉE

À mon très cher papa
ABDOUS Si Mohand Ouidir

J'ai toujours les yeux mouillés et le cœur qui saigne depuis ton décès, le décès de la personne la plus chère à mon cœur.
Mon papa, c'est si dur d'avancer sans toi, une partie de moi s'est envolée, je me sens vide et le manque de toi commence à torturer mon cœur, je ne cesserai jamais de penser à toi papa, veille sur moi et repose en paix.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

Ta fille Dalila qui t'aime pour toujours.

AllPub/B1

Appel à candidatures

Le Groupe Leather Industry lance un appel à candidatures pour le recrutement d'Ingénieur en Chimie pour les besoins de ses filiales situées à (Rouiba, Batna, Jijel, El Amria et Djelfa) les candidats retenus bénéficieront d'une formation spécialisée en tannerie d'une durée de douze (12) mois.

Profil recherché :

- Ingénieurs ou licenciés en chimie, génie des procédés et toute formation supérieure ayant une base en chimie.

Conditions exigées :

- Etre libre de suite
- L'Expérience serait un plus.

Envoyez votre lettre de candidature accompagnée d'un CV et d'une copie du diplôme soit par :

- **E mail : groupe_leather_industry@hotmail.com**
- Courrier à l'adresse : 1, rue Kaddour Rahim Hussein Dey - Alger
- Fax au N° 021 23 15 82

Anep n° 200 636 - Le Soir d'Algérie du 25/02/2014